



**Ligue de vol libre de la Réunion**  
Affiliation FFVL : n° 11000  
Agrément jeunesse et sport : 1/02846  
N° SIRET : 404 435 190 00032

## COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE LA LVLRL DU 26 AVRIL 2018

Présents : Corinne Galidie, Sylvie Jarlier, Denis Delouche, JP Laurent, Sébastien Bouchard, Noël Carle, Hélène Breguet, Jean René Etheve, Sébastien Coupy, François Lauri, Elsa Dreyfus, José Chapelet et le RRF William Bitard

Absents excusés: Pascal Delattre, Thierry Martin (hors département)

Présent excusé avec pouvoir: Laurent Vitalis (pouvoir à JP Laurent)

Absents: Daniel Dijoux

Invité: Yves Recking

### ➤ Ordre du jour :

- ➔ Compétition internationale (PWC et Master Acro)
- ➔ Démission du Président Patrick Moal
- ➔ Absence répétée d'un membre du CD
- ➔ Emploi Jeune
- ➔ Subventions

### ➤ Compétition internationale (PWC et Master Acro)

Le bureau a invité Yves pour qu'il nous parle du prochain Master Acro avec Noël Carle pour la PWC.

Dans la même semaine se déroulera le master acro et la PWC. Ces compétitions se dérouleront du 20 au 28 octobre 2018. La PWC se déroulera du 20 au 26 et le master du 25 au 28. Les subventions ne sont accordées que pour un seul événement. Pour les demandes de subventions au CNDS il y aura un seul nom pour cette double manifestation, on l'appellera donc l'Open Acro de la Réunion. Le lieu festif sera le même pour les 2 manifestations soit le parking derrière chez Ti Roul à côté du club de voile et le parking face au Dodo Spot .

Deux concerts sont prévus par Team Island (club organisateur du master)

Pour la PWC Noël souhaite qu'il y ait un price money conséquent pour attirer des pilotes, il souhaiterait aussi que les 15 premiers aient quelque chose. Les frais d'inscriptions seront de 100€ (PWC).

Une réunion avec la mairie de St Leu est prévue le 2 mai, il faut donc avoir des demandes précises des besoins. Yves, Nono et Sylvie seront présents à cette réunion, et tout membre du CD intéressé est cordialement invité à se joindre à eux.

Sylvie réprecise à Yves que la Ligue doit être invitée aux réunions de préparation.

La com sera commune, en particulier les affiches et banderoles, un nom plus "accrocheur" devra être trouvé.

### ➤ Démission de Patrick Moal:

Les statuts ont été relus avec intention, Corinne a fait un mail à la FFVL pour connaître exactement les solutions qui s'offrent : n'ayant pas de vice-président un vote à bulletin secret peut être organisé pendant le CD. Le RRF n'étant pas élu membre du Cd ne peut être élu à la présidence. Des membres cooptés (donc pas élu par une AG ou AGE ) ne peuvent être élu.



**Fédération Française de Vol Libre**  
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



**AlpEnergie**  
Partenaire officiel kite

Corinne demande aux membres présents si quelqu'un souhaite prendre le poste de président. Il n'y a aucun volontaire. Une discussion instaurée par Sylvie et François s'installe pour comprendre pourquoi nous en sommes là. Lors de cette discussion, il ressort qu'une majorité pense qu'il serait bien de repartir sur des nouvelles bases, c'est à dire réélire un nouveau CD complet lors d'une AGE.

Il est mis au vote la proposition de démission des membres du CD ( sachant que la démission des membres du CD est individuelle).

Contre : 1 - Abstention : 0 - Pour : 13.

Une Assemblée générale extraordinaire sera donc convoquée ultérieurement (probablement le 9 ou 16 juin)

Une réunion avec les membres du CD et les Présidents de club sera organisée le 19 mai 2018 chez Albert Traiteur pour discuter ensemble de l'avenir de notre Ligue.

En attendant l'AGE avec l'élection d'un nouveau président , le bureau assure les affaires courantes (demande de subvention, réunions avec les instances....)

➤ **Absence répétée d'un membre du Cd:**

Comme le stipule nos statuts *article 8:.....Tout membre du comité directeur qui aura, sans motif réputé valable, été absent à trois séances consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.*

Par conséquent Mr Dijoux Daniel est démissionnaire. ( absent de 4 cd à ce jour et sans aucun contact par mail)

➤ **Emploi jeune:**

*A ce jour, il doit plus de 400 heures à la Ligue. Corinne gère ses horaires et ses missions, via une Dropbox à laquelle il a accès. Jacques Aubry s'occupe de récupérer les fiches toutes les semaines et de les vérifier. Sylvie s'occupe des salaires, de déposer les recettes de la navette en banque. Régulièrement, ses missions lui sont rappelées, par téléphone, de vive voix, par des membres du CD (Denis, Will, Corinne, Sylvie et Patrick). Les sites ne sont pas entretenus, les fiches sont rendues en retard ... Pas d'évolution à ce jour .... Boris fait correctement la chauffe de la navette. Il n'entretient absolument pas les sites. 2 possibilités : on le garde ou on le licencie. On le garde : une personne doit le suivre à minima une fois pas semaine, idéalement 2 fois, contrôler son travail au niveau de l'entretien des sites, l'orienter en fonction de la météo. On ne le garde pas : licenciement pour absence de travail. S'informer sur les nouveaux contrats aidés, embaucher quelqu'un, répartir l'entretien des sites entre les clubs (avec éventuellement prêt de matériel pour l'entretien). Dans ce dernier cas de figure, une personne doit se porter volontaire pour gérer ce dossier.*

Comme dans tous nos Cd un débat s'ouvre: François dit que le renvoyer ne nous rendrait pas les + de 400h qu'il nous doit, de plus c'est un contrat subventionné à plus de 90% donc même s'il ne fait que la chauffe de la navette c'est toujours intéressant financièrement pour la ligue. Will dit qu'il faut quelqu'un derrière qui le motive et lui dise le travail qu'il doit effectuer.

Will se propose donc de prendre en charge Boris (pour son suivi au quotidien), Corinne lui communiquera le tableau de ses horaires .

➤ **Subventions:**

Ce sujet, comme prévu, sera traité dans un prochain CD, lorsqu'il y aura plus de précision sur les montants des subventions.

La trésorière précise malgré tout que, après avoir fait un prévisionnel plus précis pour chaque action subventionnable, conformément aux nouvelles conditions du dossier CNDS, le montant diffère du montant annoncé en AG. Cette différence dans les prévisionnels a été validée avec le CNDS et n'impactera pas le montant global des subventions accordées. Simplement, comme il est demandé depuis cette année de justifier les écarts entre le prévisionnel et le montant effectif, il est nécessaire de faire en sorte que ces écarts soient les moins importants possibles.

Clôture du dossier de subventions de 29 avril à minuit.

Ce Cd a été riche, il est 21h00 .

Fin de séance.

La secrétaire



Fédération Française de Vol Libre  
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie  
Partenaire officiel kite